

SOCIAL L'Adapei a mis en place des mesures exceptionnelles pour protéger le public qu'elle accompagne

Une réorganisation pour protéger les personnes handicapées



MALEMORT. Au foyer d'hébergement, les repas sont donnés dans les chambres pour réduire les contacts.

L'Adapei de la Corrèze a dû s'adapter pour continuer d'assurer la prise en charge de personnes handicapées, aussi bien dans ses établissements qu'à leur domicile.

Christine Moutte

Comme tout organisme qui accueille et accompagne des personnes handicapées, l'Adapei de la Corrèze a adapté ses services de Malemort, Tulle et Ussel, pour les protéger de l'épidémie.

Lors de cellules de crise quotidiennes, en lien avec l'Agence régionale de santé et le Conseil départemental, des mesures spécifiques ont été instaurées.

1 Des services ouverts, d'autres fermés. Si les établissements et service d'aide par le travail (ESAT) sont fermés, les foyers d'hébergement pour les travailleurs handicapés et les foyers de vie, pour les personnes plus lourdement handicapées, sont ouverts. « La majorité des familles a fait le choix d'y laisser leurs proches », précise Gérard Restouex, directeur général de l'Adapei. Pour éviter que le virus entre

dans les établissements, « nous sommes très vigilants sur les gestes barrières, nous avons instauré plusieurs protocoles, comme pour le nettoyage et la désinfection des locaux ; à l'entrée de chaque établissement, un SAS permet au personnel de se changer, de se doucher... »

Les services d'accompagnement de la vie sociale, qui suivent les personnes vivant chez elles, fonctionnent avec des permanences téléphoniques et « des visites à domicile sont réalisées selon les besoins ou les difficultés. » Le but est de s'assurer que les personnes vont bien, prennent leur traitement habituel, ont pu faire leurs courses...

2 Des outils pour comprendre le confinement et aider les familles. Pour ses usagers, l'Adapei a créé des documents et vidéos « faciles à lire et à comprendre », pour expliquer l'épidémie, le confinement, les gestes barrières à respecter.

Et pour pallier la fermeture de l'Institut médico-éducatif (IME) de Puymaret, « une plateforme collaborative sur le web a été réalisée à destination des familles pour garder un lien, leur donner des conseils, proposer des jeux pédagogiques... »

Pour les enfants autistes, le pôle de compétences et prestations individualisées assure un suivi téléphonique avec les familles, qui s'accompagne d'interventions à domicile en cas de difficulté.

3 Des structures dédiées aux éventuels malades Un partenariat entre l'Adapei, la Fondation Chirac et les PEEP 19 a permis de mettre en place deux structures spécifiques dédiées aux personnes suivies par ces organismes qui seront contaminées en Corrèze : l'IME de Puymaret à Malemort pourra accueillir les malades de basse et moyenne Corrèze, l'IME d'Ussel ceux de haute Corrèze. L'objectif étant de les isoler des autres résidents de leur établissement ou de prendre en charge les personnes qui vivent seules. « Pour l'instant, nous n'avons aucun cas déclaré, juste une suspicion d'une personne qui est à son domicile. »

(*) L'association départementale de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis emploie 350 salariés ; gère 25 établissements et services ; accompagne 700 personnes et 250 travailleurs en situation de handicap. Elle s'occupe d'enfants ou adultes en situation de handicap mental ou psychique ou cérébro-lésés, atteints de trisomie 21, porteurs du spectre de l'autisme ou souffrant de polyhandicaps.

■ POUCE LEVÉ

Hommage. Pour saluer la solidarité et l'engagement des professionnels du secteur médico-social, la page Facebook de l'Adapei incite les internautes à poster des photos de pouce levé.